

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 47

Artikel: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques L. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Alliance nationale de Sociétés féminines suisses : LA RÉDACTION. — Chez nous aussi... — Femmes scandinaves : I. Le suffrage féminin dans les pays du Nord : Marg. GOBAT. — Pétition. — L'alcoolisme en Suisse : E. GD. — De ci, de là... — Variété : Un groupe d'éclaireuses lausannoises : Jeanne PASCHOUD. — Les Femmes à l'œuvre : En Italie : A. DOBELLI-ZAMPETTI. — Notre Bibliothèque : *l'Education des enfants anormaux, Faut-il se taire ?* — Ce que disent les journaux féministes. — A travers les Sociétés féminines.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Nous tenons à informer ceux de nos lecteurs qui ne le savent pas encore que c'est le 14 et le 15 octobre prochains que se tiendra à Genève la XVI^e Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. Séances importantes, tant pour les objets inscrits à l'ordre du jour (que nous publierons *in extenso* dans notre prochain numéro), élection du Comité, proposition de revision des statuts, éducation nationale, instruction civique, etc., que par l'occasion qu'elles nous offrent à nous, femmes romandes, d'entrer en contact avec celles de nos Confédérées qui travaillent dans la même voie que nous, d'apprendre à mieux les connaître, et de nouer de solides relations avec elles. Aussi compte-t-on sur une forte participation, à laquelle la Commission genevoise de réception est en mesure de réserver le meilleur accueil.

Le *Mouvement Féministe* sera lui aussi très heureux de cette occasion de recevoir dans sa ville natale ses abonnés, ses amis, ses collaborateurs, et il leur dit dès maintenant un cordial au revoir pour le mois prochain.

LA RÉDACTION.

CHEZ NOUS AUSSI...

Nous apprenons par une correspondance du *Journal de Genève* du 2 septembre que la Commission chargée de la revision de la loi électorale du canton de Neuchâtel y a introduit deux de nos revendications féministes : le suffrage féminin ecclésiastique et l'accession des femmes aux fonctions de prud'femmes. Voilà un progrès significatif ; voilà de belles et utiles séances de discussion au Grand Conseil en perspective ; voilà peut-être — pourquoi pas ?... — un nouveau succès à enregistrer en Suisse. Quand l'idée est en marche, il est difficile de l'arrêter.

D'autre part, une pétition, dont nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, publier le texte, a été envoyée le 25 août à la Commission du Grand Conseil bernois, pour soutenir la proposition Münch, par 20 sociétés de ce canton. La discussion de l'article de la loi communale intéressant les femmes ne viendra probablement qu'en janvier, et tout le début de l'hiver pourra ainsi être consacré à la propagande qui commencera dans la seconde quinzaine d'octobre.

FEMMES SCANDINAVES

I. Le suffrage féminin dans les pays du Nord.

On craint en général l'immixtion des femmes dans le domaine public, on redoute leur esprit impulsif et extrême, et l'on paraît craindre qu'elles ne sachent faire que du sentiment, au lieu de se livrer à la *Realpolitik* chère à un trop grand nombre de nos Confédérés. Je ne saurais dire jusqu'à quel point cette crainte est fondée, mais ce que personne aujourd'hui ne peut nier, c'est que les pays qui ont accordé aux femmes les droits politiques n'ont pas eu à s'en repentir. Dans les Etats de l'Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, une meilleure hygiène des villes, des tribunaux pour enfants, la diminution de l'alcoolisme, et en général, une législation sociale meilleure sont des résultats qui restent à être obtenus dans la plupart des pays d'Europe.

Ces améliorations et surtout la restriction de l'alcoolisme sont déjà de l'histoire ancienne en Norvège, un des premiers pays d'Europe à rendre justice à une moitié de sa population. En Norvège la question féminine est résolue à la satisfaction de tous et pour le plus grand bien du pays. Lorsque j'y allai pour la première fois, en 1899, les femmes avaient déjà le droit de vote en matière communale, et leur premier travail avait été de restreindre le nombre des débits de boisson, en accordant moins de patentes d'auberges. La lutte des femmes contre l'alcoolisme, rendue plus effective par les droits acquis, s'est continuée systématiquement et a abouti à une grande diminution, on pourrait même dire à la suppression presque totale de l'alcoolisme qui dévastait le pays, puisque, suivant un décret promulgué dans le courant du mois de juin de cette année, la vente d'eau de vie est interdite dans toute la Norvège, ainsi que l'importation de toutes les boissons alcooliques, vin, bière, liqueurs.

Depuis 1907, époque à laquelle les Norvégiennes ont acquis le droit de vote au complet, une seule femme a siégé au Parlement, et son portrait se trouve dans une des salles du palais du Storting, à Kristiana. Mais on m'assura que les prochaines élections amèneraient quelques femmes siéger aux côtés des pères de la patrie. Jusqu'à présent, les Norvégiennes se sont abstenues de la politique de parti et se sont attaquées avant tout à l'alcoolisme, au paupérisme, ont cherché à développer les institutions pour la protection de l'enfance et travaillé pour la